

FORMULE 18A

DÉFENSE

(titre — formule 4A ou 4B)

DÉFENSE

1. Le défendeur reconnaît les allégations faites aux dispositions \_\_\_\_\_ de la déclaration.
2. Le défendeur nie les allégations faites aux dispositions \_\_\_\_\_ de la déclaration.
3. Le défendeur n'a pas connaissance des faits allégués aux dispositions \_\_\_\_\_ de la déclaration.
4. (Indiquer sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement chaque prétention de fait pertinent visée par la défense.)

(date)

(nom, adresse et numéro de téléphone  
de l'avocat du défendeur ou du  
défendeur)

DESTINATAIRE : (nom et adresse de l'avocat du  
demandeur ou du demandeur)